

de communication font absolu- ment définitifs. Si ce n'est que le pays déjà parcouru, qu'est-ce donc ? Le ressort, en effet, du peu que M. Farre a bien voulu nous laisser entrevoir, que jusqu'à présent on a zigzagué un peu à tâtons et à l'aveugle à travers des montagnes inextricables, où, à mesure qu'on avançait, les communications étaient coupées, et où plus d'une fois il a fallu revenir sur ses pas et tout reprendre à nouveau.

Sans doute aucune fatigue, aucune difficulté, ne sont au-dessus de l'énergie et de l'entrain de nos troupes. Elles vont continuer leur pénible poursuite, nul ravin, nul pic ne les arrêtera; elles passeront partout. Mais après ? Le correspondant très officieux du Temps avoue que « les personnes qui connaissent les affaires algériennes » craignent que la campagne n'ait pas grande efficacité, qu'on ne se borne à « une promenade militaire » dans laquelle on n'aura rencontré aucun obstacle, mais qui sera sans effet pour réduire les Kroumirs. « Si l'on veut, dit-il, pacifier véritablement le pays, ce sera une opération qui réclamera beaucoup de temps et beaucoup de patience. Il faudrait prendre les tribus les unes après les autres, établir leur responsabilité dans les brigandages dont les tribus algériennes ont été les victimes, faire des routes et construire deux ou trois forts, comme on fait en Kabylie. Tout cela n'est possible qu'à une condition, c'est qu'on soit décidé à annexer le pays des Kroumirs, car une longue occupation serait nécessaire. Or il est douteux qu'on songe à une pareille entreprise, et nous nous en félicitons.

Certes, tout cela est jusqu'à présent un résultat assez maigre pour un si grand déploiement de forces, pour une expédition commencée avec tant de fracas et de solennité. La faute n'en est pas à nos soldats qui font tout ce qu'ils peuvent et qui ont peut-être plus de mérite à supporter ces ennuyeuses et stériles fatigues qu'à risquer leur vie sur un glorieux champ de bataille. Mais ne faut-il pas en conclure que le gouvernement n'avait rien prévu, rien préparé et qu'il s'est lancé à l'aveugle dans cette aventure ? Maintenant, pour éviter le ridicule d'avoir vainement remué tant d'hommes, dépensé tant d'argent, fait tant de bruit, va-t-il se lancer sur Tunis ? Divers symptômes pourraient le faire craindre, et le langage des journaux officieux semble calculé pour préparer à ce changement de conduite l'opinion en France et au dehors. Déjà nous signalions hier, à ce point de vue, les vœux exprimés dans les dépêches contrôlées des correspondants agréables. Ce même désir se retrouve ce matin dans un télégramme adressé à la République française. De plus, l'officieux Agence Havas se fait envoyer d'Alger une dépêche où, sous prétexte de traduire l'opinion de la colonie, on réclame une « solution radicale », c'est-à-dire « l'annexion » de la Tunisie ou tout au moins le « protectorat ». Ajoutons que le Voltaire qui est, on le sait, chargé de commettre les indiscretions désirées par M. Gambetta annonce que nous imposerons à la Tunisie un « protectorat plus ou moins mitigé, un peu plus complet que le modus vivendi adopté en Egypte, suffisamment modéré » pour éviter tout bouleversement; quant à « la situation qui sera faite » personnellement au bey, elle dépendra de son attitude dernière.

Nous nous sommes déjà expliqué sur cet expédient intermédiaire du protectorat qui serait à notre avis le plus périlleux de tous et qui nous créerait à Tunis un nid à difficultés diplomatiques. Que n'en pourrait-il pas sortir un jour ? Quoi qu'il en soit, n'est-il pas étrange de voir l'ignorance où la nation est laissée de ce que le gouvernement prépare ? Nous allons peut-être nous trouver engagés demain, par l'occupation de Tunis, par la revendication du protectorat, dans une entreprise des plus graves et absolument différente de celle qu'on nous avait annoncée en demandant un crédit de cinquante millions, et non seulement le Parlement n'aura pas été consulté, mais l'opinion n'aura même pas été informée et avertie. Jamais gouvernement absolu n'en a autant pris à son aise avec le pays. Nous ne nions pas que la plus grande autorité personnelle de MM. Ferry, Barthélemy Saint-Hilaire et Farre, que l'éclat de leurs services passés, que la confiance due à leur expérience et à leur génie politique, leur permettent d'en user avec la France, comme M. Gladstone ou même M. de Bismarck ne pourraient le faire avec l'Angleterre ou l'Allemagne. Toutefois nous osons rappeler aux ministres que plus ils en font à leur tête, sans avoir consulté ou même prévenu personne, s'enveloppant de mystère, ne nous permettant de rien regarder, de rien discuter en connaissance de cause, plus ils assument sur leurs épaules, bien dédaigneuses, une si lourde charge, la responsabilité entière, exclusive, redoutable, de toutes les conséquences de cette entreprise, des difficultés qui s'y rencontreront, des

déboires et des périls qui pourront en résulter.

Paul THUREAU-DANGIN.

### Le Brésil demande des Capucins

Tandis qu'en France on expulse les religieux, nous trouvons dans le Diario Ufficial du 6 avril, une lettre que don Buarque de Macedo, ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture adressa au S. Ex. le Vicomte d'Aguiar, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Don Pedro II, près le Saint-Siège.

« Voici cette lettre : « Le gouvernement désire donner plus d'impulsion à l'enseignement des cathédrales (civilisation et instruction des sauvages) et ayant la conviction que les religieux capucins sont les meilleurs auxiliaires pour cette fin, reconstruire à votre Excellence d'employer toute son influence, afin de les déterminer à venir au Brésil avec la plus grande célérité pour se prêter au développement de la mission en question. Il sera mis au compte opportun à leur disposition tous moyens nécessaires.

« Rio de Janeiro, 4 avril. « Cette invitation aux capucins et les éloges que leur décline le gouvernement du Brésil sont une réparation à la mémoire vénérée du grand capucin et glorieux évêque d'Ollindo, Mgr Vital Maria Congar de Oliveira, lequel, évêque de Brésil de grands abus, s'efforça de les extirper. Mgr Vital fut accusé de crime pour avoir lancé l'excommunication contre les franc-maçons, et des masses furent plaçant le condamner à plusieurs années de travaux forcés, peine qui fut commuée par l'empereur du Brésil en une détention dans une forteresse. La persécution s'étendit aux autres évêques, entre autres à celui de Bellem de Para, Mgr Antonio de Macedo.

L'empereur ayant réussi à se débarrasser du ministère maçonnique le 23 juin 1875, on écrivit un autre qui rendit la liberté à l'évêque d'Ollindo et rétablit définitivement en 1876 les bonnes relations avec le Saint-Siège. Le prélat mourut en juillet 1878 et aujourd'hui le gouvernement du Brésil honore sa sainte mémoire et glorifie l'ordre auquel il a appartenu, en demandant à Rome des capucins pour porter la civilisation aux sauvages de l'Empire.

### LETTRE DE PARIS

Paris, le 11 mai 1881.

La distribution du Livre jaune sur les affaires de Tunisie, que nous fissions pour faciliter les explications du cabinet à l'égard du motif de notre expédition. M. Barthélemy Saint-Hilaire n'aurait qu'à se référer au circulaire en date du 3 courant, à l'endroit de nos agents diplomatiques pour qu'il ne reste plus aucun doute sur notre intention d'établir notre protectorat sur ce pays. Ce traité que nous entendons obtenir du bey.

La circulaire, après avoir exposé tout ce que nous avons déjà fait pour la régénération de ce pays, nous nous faisons encore et le bey veut se fier à nous, termine par ces lignes qui déterminent clairement le but de notre action :

« Ce n'est pas la France seule qui profitera de ce progrès que la régénération peut assurer à elle le veut. « Ce sont toutes les nations civilisées qui en profiteront ainsi que nous; et rien ne s'oppose à ce que nous fissions pour la Tunisie, sans conquête et sans combats, ce que nous faisons dans notre Algérie et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde.

Après cela, et les commentaires des officieux aidant, il n'y aura pas à s'étonner si demain le gouvernement annonce que nos troupes ont été autorisées à entrer éventuellement à Tunis, afin d'effectuer sur ce pays les conditions de paix que nous voulons maintenir avec lui. Le cabinet entend du reste établir qu'en agissant comme il l'a fait, il n'a pas abusé du blanc seing que le Chambre lui avait donné par son ordre du jour du 11 avril dernier, puisqu'il s'est borné, en même temps qu'il châtiait les tribus rebelles à l'autorité du bey, à imposer à ce souverain une plus efficace exécution de ses devoirs internationaux.

Cette conduite n'implique aucune déclaration de guerre, aussi laisse-t-elle parfaitement intact le droit des représentants du pays.

Sans vouloir ravaler sur ce que je vous ai écrit hier, touchant les dispositions des députés, je crois que le gouvernement se trompe s'il s'imaginerait non content que des approbateurs sur les divers bancs de la Chambre.

celles de major général existées par l'article 8 de la loi du 10 août 1870. Or, il n'y a de major général que dans une armée composée de plusieurs corps d'armée. Eût-ce le cas de l'armée du général Gallieni ? Non, puisque cette armée n'était elle-même que le corps d'armée n° 6. A moins de décider que les lois ne sont pas faites pour les opportunistes, il ne paraît pas possible que la majorité ne blâme pas le maintien d'un ministre de guerre dans le cadre. Aussi le bruit de l'abandon prochain de son portefeuille par le général Farre est-il de plus en plus accrédité dans les cercles parlementaires.

### Bulletin Economique

#### L'enseignement du dessin

Le dessin n'est plus seulement considéré chez nous comme un art d'agrément ou comme l'apprentissage nécessaire des artistes de profession. On a fini par reconnaître que le développement individuel pouvait tirer de cette éducation de l'œil et de la main, exercés à saisir et à rendre des aspects variés de la nature et des objets. On a lieu de faire du dessin le simple complément d'une éducation mondaine, ou de l'abandonner aux peintres, aux sculpteurs, aux architectes, la pensée est venue de rendre à l'enseignement primaire ou secondaire. Déjà la réforme s'accomplit dans les écoles normales et les lycées; quand le temps sera venu de l'appliquer à l'enseignement primaire ou secondaire, on aura une langue nouvelle, la plus souple, la plus capable d'exprimer la variété des impressions individuelles, la plus personnelle en un mot.

Il est important que soit cette raison d'intérêt général, l'industrie, de nos jours, réclame plus impérieusement encore le développement du dessin. Pour lutter contre la concurrence, pour conquérir ou conserver une supériorité qui nous attire la clientèle de l'étranger, nos industries ont besoin de fortifier et de relever ce qu'on a appelé l'art industriel. Mais tous ces efforts doivent inspirer à nos artistes, à nos ouvriers, à nos dessinateurs les marchés avec leurs rubans et leurs soieries. Nos manufactures de tapisserie d'Aubusson et de Nîmes d'existent plus ou moins, et l'étude des arts industriels nous défendons mieux dans quelques industries qui demandent surtout du goût et de l'élegance, là où l'ornementation donne toute sa valeur aux produits.

Un loi a établi les inspections du dessin. Douze inspecteurs se sont partagés le territoire.

Leur première enquête a fait constater l'enseignement et mesurer la grandeur de l'effort nécessaire pour le relever. Aujourd'hui, grâce à l'activité déployée, le plan d'ensemble qu'un conseil supérieur a développé, et chaque jour est marqué d'un nouveau progrès.

Avant l'initiative prise par le gouvernement, le dessin ne laissait pas d'être enseigné dans les écoles de tous les degrés : quelques-unes d'elles sont justement fières de l'importance du succès de leurs créations. Beaucoup d'autres villes ne possèdent qu'un cours de tous les degrés, et ce cours est insuffisant, faute de ressources, de méthode et trop souvent aussi de véritables maîtres. Nous ne parlons pas de la foule de villes, même dans les départements, où l'enseignement n'existe même pas. En somme, le dessin n'était guère enseigné comme un art industriel qu'à Paris, à l'Ecole nationale de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

A ces cours encore davantage de écoles, arts à la bonne volonté des municipalités et aux chances d'un recrutement sans garantie, l'administration des beaux-arts a voulu substituer un programme complet dans certains choisis, solliciter partout l'initiative des villes, soutenir les efforts par des subventions, compléter ce qui existait déjà, en faire profiter les professeurs éprouvés.

Qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit nullement de créer en province des petites écoles des beaux-arts. Sans souhaiter, comme Froehdon, que une grande école de la région industrielle, on peut trouver que le nombre de nos peintres et de nos sculpteurs est suffisamment étendu : la carrière ne risque pas d'être désertée. Mais ce qu'on veut avant tout, c'est venir en aide à l'industrie, c'est faire chez nos ouvriers l'éducation de l'œil, c'est leur donner ou plutôt développer chez eux encore davantage de l'habileté de main et le goût indispensables.

L'industrie particulière de la région environnante devient la raison d'être de l'école et on a grand soin d'approprier celle-ci à la localité. Ainsi à Limoges, s'est fondé récemment un établissement créé surtout pour perfectionner l'art de la céramique; ainsi encore chez les décorateurs de la région industrielle de la région industrielle qui règnent sans rivaux dans le sud-ouest du pays.

Cette manière de procéder a le grand avantage d'intéresser directement les villes et les industriels à soutenir l'initiative de l'Etat. Pour ne citer que quelques exemples, il a suffi d'offrir à une petite ville comme Digne des ateliers d'école. Les fabricants de poteries ont immédiatement compris le besoin d'améliorer l'éducation technique de leurs ouvriers et, à eux seuls, ils ont fait les frais de l'école. A Roubaix, c'est la ville elle-même qui a établi une grande école pour relever la fabrique des tapisseries.

« L'ambition, en effet, est de créer une école de haut enseignement du dessin. On l'a dit souvent : le moyen d'améliorer l'enseignement, c'est de fortifier les hautes études. Ceci est également vrai du dessin. Aussi vingt de ces grandes écoles régionales seront établies dans les principaux centres de la France; quelques-unes existent déjà à Limoges, à Lille; elles ont un ensemble complet de cours et les études commencées ailleurs, dans de plus modestes établissements, peuvent s'achever auprès d'elles. Des cours normaux y sont ouverts des maintenant; elles forment des professeurs. On a renoncé avec raison à l'idée d'appeler les futurs maîtres à Paris où végètent tant d'artistes; c'est une tentation dangereuse qu'on leur épargne. Ces jeunes gens font des études complètes dans le milieu même où ils vivront et enseigneront plus tard; ils sont attachés à l'école, comme les étudiants à nos facultés des lettres, par des bourses d'études; les récompenses ne leur manquent pas; des bourses de voyage permettent aux plus curieux de visiter les pays les plus intéressants pour compléter leur éducation, et cela avec un profit certain, puisqu'il suffit de rapporter un album d'études. Enfin, les administrations des beaux-arts ont confié un diplôme qui assure leur avenir. Cette sage organisation garantit donc des maintenant le recrutement de professeurs et de maîtres, et l'étude de séries et complètes, qui portent partout les bonnes méthodes.

Pour être complètes, ces écoles demandent l'installation d'un musée. Déjà l'administration des beaux-arts a fait pour centaines le nombre de salles de moulages expédiées en province. Ces reproductions qui coûtent peu servent de modèles, un très curieux wagon-camion, elles ont leur place dans un musée où l'on réunira les meilleurs exemplaires de l'art ancien et moderne.

Avec le temps la collection s'augmentera. Mais tous ces efforts doivent inspirer aux villes le goût et la volonté de former elles-mêmes les collections. Il est facile aujourd'hui de reproduire à peu de frais les meilleures œuvres, si richement éparses dans nos provinces, si peu connues souvent.

Sans compter le profit qu'en tirerait l'école elle-même, quel intérêt n'y aurait-il pas à réunir les collections de cette sorte, plus de vingt ans, fait d'immenses efforts pour nous ravir cette supériorité. Il est temps de lutter avec elle, et le moyen, c'est de limiter, c'est de relever, ou, pour mieux dire, de créer à nouveau l'enseignement du dessin.

L'administration des beaux-arts travaille avec ardeur depuis trois ans à réparer et à relever ce qui est resté d'un national enseignement de cet art indispensable. Le premier pas a été fait sous le ministère de M. Bardeou et la direction de M. Guillaume; on créa alors un bureau de dessin, on créa un service de toute l'organisation nouvelle a été conçue. MM. Ferry et Turquet ont pris à cœur de continuer ce qui était commencé avant eux.

Une loi a établi les inspections du dessin. Douze inspecteurs se sont partagés le territoire.

Leur première enquête a fait constater l'enseignement et mesurer la grandeur de l'effort nécessaire pour le relever. Aujourd'hui, grâce à l'activité déployée, le plan d'ensemble qu'un conseil supérieur a développé, et chaque jour est marqué d'un nouveau progrès.

Avant l'initiative prise par le gouvernement, le dessin ne laissait pas d'être enseigné dans les écoles de tous les degrés : quelques-unes d'elles sont justement fières de l'importance du succès de leurs créations. Beaucoup d'autres villes ne possèdent qu'un cours de tous les degrés, et ce cours est insuffisant, faute de ressources, de méthode et trop souvent aussi de véritables maîtres. Nous ne parlons pas de la foule de villes, même dans les départements, où l'enseignement n'existe même pas. En somme, le dessin n'était guère enseigné comme un art industriel qu'à Paris, à l'Ecole nationale de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

A ces cours encore davantage de écoles, arts à la bonne volonté des municipalités et aux chances d'un recrutement sans garantie, l'administration des beaux-arts a voulu substituer un programme complet dans certains choisis, solliciter partout l'initiative des villes, soutenir les efforts par des subventions, compléter ce qui existait déjà, en faire profiter les professeurs éprouvés.

Qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit nullement de créer en province des petites écoles des beaux-arts. Sans souhaiter, comme Froehdon, que une grande école de la région industrielle, on peut trouver que le nombre de nos peintres et de nos sculpteurs est suffisamment étendu : la carrière ne risque pas d'être désertée. Mais ce qu'on veut avant tout, c'est venir en aide à l'industrie, c'est faire chez nos ouvriers l'éducation de l'œil, c'est leur donner ou plutôt développer chez eux encore davantage de l'habileté de main et le goût indispensables.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Dauchy, professeur au petit Séminaire de Cambrai, est nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame à Tourcoing.

On annonce la mort de M. l'abbé Maës, docteur curé d'Escoffe, à l'âge de 89 ans. M. Maës était curé d'Escoffe depuis 1829. Il était, par la date de promotion, le second vice-doyen du diocèse.

Par arrêtés divers de M. le préfet du Nord, ont été nommés instituteurs titulaires dans le département : à Salersches, Mlle Grardel; à Escoudain, Mlle Deltour; à Villers-Sire-Nicolas, Mlle Clerbois; à Louvignies, Mlle Wamour; à Fresnes, Mlle Lefebvre; à Prisches, Mlle Maillet; à Mequignies, Mlle Dudoignon; à Armentières, Mlle Planque; à Lambart, Mlle Marouze; à Aulnoy, Mme Postiaux; à Houdin-les-Bavai, Mlle Hubert; à Bauvin, Mlle Mineur; à Préseau, Mlle Adam; à Ligny, Mlle Ratté; à Sempéries, Mme veuve Péterbon; à Niergnies, Mlle Marc; à La Madeleine, Mlle Trambilin; à Franche, Mlle Viala; à Marbaix, Mlle Franche; à Maubeuge-sous-le-bois, Mme Dobbilot (sœur Sainte-Marie, de la congrégation de la Charité); à Buyssechours, Mme veuve Ternisien.

Au nombre des renseignements divers aujourd'hui recueillis pour nous, nous avons appris que la ligne des cars de Lille à Tourcoing et Menin va entrer dans la période de construction. Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, le dossier, avec approbation de l'autorité contrairement à ce que les maîtres des tramways du Nord.

Cette même compagnie vient aussi de recevoir et remis en moment en son dépôt de la rue de la Justice, à Lille, une quinzaine de wagons spéciaux pour son service de messageries. Il y a à la tête autres, un très curieux wagon-camion, pour servir à la volonté de son conducteur, marcher sur rails ou aller sur route ordinaire.

M. Lizot, chef de gare à Hazebrouck, où il est remplacé par M. Delot, d'Abancourt, vient d'être nommé chef de gare à Fives.

Nous rappelons que c'est dimanche prochain, 15 mai, qu'aura lieu le grand Carrousel annuel de Wattrelos dont nous avons déjà parlé.

On a enterré hier à Leers un homme qui, malgré les fonctions délicates dont il était chargé, avait su se concilier les sympathies de toute la commune. Nous voulons parler du garde-champêtre Briffaut. Une affluente considérable d'amis et de collègues se tenait à l'enterrement, et sa dernière demeure le corps du sympathique et regretté Briffaut.

Dans la foule nous remarquons le maire, les adjoints, le Conseil municipal, les membres du conseil de prud'hommes, les gardes-champêtres du canton de Lannoy, le commissaire de police de cette ville, deux brigades de la gendarmerie de Roubaix. La société des Femmes de France, pour en tête, assistait également aux funérailles.

Dimanche dernier, vers 6 heures du matin, un tuyau de pompe pesant 35 kilos a été trouvé, qual de Dunkerque, par le sieur Capron, employé d'octroi.

Qui ne connaît, dans nos pays frontiers, la monnaie belge en nickel ? Eh bien ! il paraît que le gouvernement français songerait à l'indulgence de pièces divisionnaires semblables et de plus, pour éviter qu'on ne les confonde avec les pièces d'argent — ce qui arrive parfois — le nickel belge, nos décimes et nos demi-décimes, nous arrivent une forme octogonale. Il n'y manquera plus qu'un trou pratiqué dans le milieu, destiné à enlever ces nouveaux sols dans une fiole, pour rappeler la figure si originale des sapèques de la Chine.

Encore un proverbe à réformer : L'argent n'étant plus rond, ne sera plus le symbole de ce qui doit rouler toujours pour être profitable.

Toujours les fausses pièces; mais au moins, cette fois, les faux monnayeurs se sont fait prendre.

C'est toute une famille, la mère en tête, car elle a mis, plus que tous les autres, de l'activité à répandre les pièces fabriquées probablement par son fils. Cette concurrente du gouvernement se nomme Stéphanie Piedanna, femme Beuvelet, âgée de 13 ans, ménagère rue des Etages, à Lille, son fils, Julien Beuvelet, 25 ans, charbonnier, se faisait aider dans la distribution de la mennaie falsifiée, par sa sœur Zulma qui est âgée de 18 ans et par son jeune frère Louis, qui n'a encore que 15 ans.

Ce dernier s'est apprenti couvreur et eut beaucoup mieux fait de placer des ardoises ou des tuiles sur les toits que de se livrer au triste métier de son frère et de sa sœur.

Les pièces émises sont de 5 francs. Elles sont en métal blanc, imitant assez bien l'argent un peu vieilles par l'usage.

Calais. — M. le sous-commissaire Boyer, primitivement désigné pour le quartier de Calais, est maintenu dans ses fonctions d'administrateur de l'inscription Maritime à Gravelines.

M. le sous-commissaire Testard, du port de Cherbourg, est nommé commissaire de l'inscription Maritime à Calais en remplacement de M. Lévillé.

Hier soir, pendant l'office, deux jeunes voyous s'étaient présentés sous le portail de l'église et parvenus sous les orgues se mirent à chanter et à siffler.

Le sieur, qui se trouvait près de là, s'empressa de les faire déguerpir.

L'ambassadeur d'Espagne à Londres a débarqué hier à Calais par le paquebot Calais-Dover.

Il a pris aussitôt le train express à destination de Paris.

HATHROBERT. — Par arrêté du Préfet du Nord, M. Boutrouille, garde-champêtre à Haynecourt, arrondissement de Cambrai, est révoqué de ses fonctions pour, dit le Progrès, avoir tenu publiquement des propos hostiles au gouvernement de la République.

BOURBOURG. — Le 7 courant, le nommé Jules Cadare, facteur résidant à Bourbourg, a été trouvé pendu à un arbre. Il est dit dans le Progrès.

La femme du suicidé est allée depuis quelque temps et lui-même était malade.

ESCAUDOUVERES. — Lundi matin, le nommé Maguet Amand, âgé de 43 ans, ouvrier chez M. Brabant, avait été mis à pied pour le jour même pour cause d'ivresse.

nombre d'habitants lui donneront un dernier témoignage d'estime en la conduisant à sa dernière demeure.

ARRAS. — Une importante adjudication de travaux publics aura lieu devant le conseil de préfecture, le 11 juin; canal de Noussouffe, élargissement de la tranchée des Fontinettes. Montant de devis 208.000 fr.

ANOR. — Guérit, dit Variet, journaliste, braconnier, est un malin, mais le garde-chasse Troin est un ruste et, entre eux, il y a rivalité d'amour-propre, au point de méfier : c'est à qui attrapera l'autre.

Or, Guérit était soupçonné d'avoir placé des collages pour prendre les livres et le garde le surveillait et malgré sa vigilance il n'avait pu le trouver en défaut. Aucun livre ne se laissant prendre, le flagrant délit était devenu difficile à constater.

Alors, le garde imagina un stratagème. Il plaça, dans un des locaux, un livre emballé et se tint en observation.

Son attentat ne fut pas de longue durée, car bientôt arriva, d'un pas allégre, Guérit, qui se précipita sur son livre pour le débarrasser de ses entraves et l'emporter, mais au même moment, un main, celle du garde Troin, se posa sur son épaule. Guérit, étonné, ne put que déclarer pro-verbale et rentra tout penaud à la maison.

Il s'agit de quoi : avoir pris au laet un livre emballé et ne pouvoir, comme dédommagement, rendre la peau qu'on a trouvée par terre !

Cour d'assises du Nord  
2<sup>e</sup> SESSION DE 1881.

Président : M. HIRON, conseiller à la cour d'Appel de Douai.

Audience du mercredi 11 mai

Faux en écritures publiques

Ballois Jules, employé auxiliaire des contributions indirectes, né à la Rochelle, déclaré comme un délinquant par le kerkou, où il remplissait les fonctions de surveillant perennant au magasin des tabacs, était chargé de recevoir, à certaines périodes, à la recette particulière, des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en imitant la signature du contrôleur. Ces faux, lui procurèrent une somme de 620 fr. Plus tard, dans le courant de janvier 1881, il majora des mandats délivrés par le contrôleur, pour le paiement des salaires des ouvriers et employés de l'administration Du 6 novembre au 27 décembre 1880, il majorait des mandats différents en opérant des surcharges qui parfois même il approuvait en marge en